

Quels sont les bénéfices et les risques de l'allaitement au sein pour mon bébé et moi-même ?

Les bénéfices de l'allaitement au sein pour une mère séropositive pour le VIH et son enfant sont les mêmes que pour tous les couples mère-enfant.

POUR LE BÉBÉ :

Le lait maternel est adapté à ses besoins nutritionnels et renforce son immunité. Il le protège de certaines maladies en réduisant **les risques de développer des allergies, des maladies infectieuses, un surpoids ou un diabète**, etc.



POUR LA MÈRE :



Allaiter réduit le risque de développer un cancer du sein ou un diabète de type 2. L'allaitement au sein peut aussi être pour certaines femmes **une occasion de contact apprécié avec son enfant**.

Le principal risque de l'allaitement au sein **est la transmission du VIH de la mère à l'enfant**.

Même si ce risque est très faible dans le cas d'une charge virale indétectable de façon prolongée chez la mère et d'un suivi médical renforcé, nous manquons actuellement en France de données **pour affirmer que ce risque est nul**.

Le traitement pris par la mère se retrouve en petites quantités dans le lait maternel ; un risque de toxicité liée à l'absorption de ces médicaments présents dans le lait **est peu probable mais ne peut être exclu**.



RETROUVEZ
LE FLYER EN LIGNE



Contacts :

- Secrétariat, service de maternité : 03.27.14.36.97
- Secrétariat, service infectiologue : 03 27 14 34 92
- Secrétariat, pédiatrie : 03 27 14 30 83
- Consultante en lactation : 03.27.14.36.39

Centre Hospitalier de Valenciennes
Avenue Désandrouin - CS 50479
59322 Valenciennes Cedex
03 27 14 33 33 / www.ch-valenciennes.fr



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES

Alimentation du nouveau-né

chez les mères vivant avec le VIH



© Direction de la communication - CHV - 2025



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES

Pour allaiter mon enfant, quelles sont les conditions à remplir ?

Vous ne pourrez allaiter votre enfant que si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Votre charge virale **est indétectable** et de façon prolongée au cours de votre grossesse et au moment de l'accouchement.
- Vous prenez très régulièrement votre **traitement antirétroviral** et vous le supportez bien.
- Votre décision d'allaiter au sein **est votre choix**, validé avec les équipes qui vous suivent.
- Vous vous êtes **engagée** à avoir un suivi médical et des **contrôles réguliers** de charge virale pour vous même et votre bébé, **durant toute la durée de l'allaitement au sein et jusqu'à 3 mois après son arrêt.**
- Vous vous êtes engagée **à arrêter l'allaitement au sein** en cas de remontée de votre charge virale.

Mais vous ne devriez pas allaiter votre enfant :

- Si vous ne remplissez pas **toutes les conditions listées précédemment.**
- Si le fait d'allaiter votre enfant **vous apporte trop d'interrogations et d'inquiétudes.**
- Si vous pensez que vous ne rencontrerez pas l'environnement **qui vous permettra d'allaiter sereinement votre enfant.** Car même si vous aviez choisi l'allaitement, **vous pouvez l'arrêter et repasser au biberon.**



Quel est le suivi proposé ?

Si vous souhaitez allaiter :



Poursuivez de façon stricte **votre traitement**, tous les jours. En cas d'oubli répété ou de vomissements importants, il convient **de suspendre l'allaitement** et de consulter votre obstétricien ou infectiologue.



Votre bébé recevra **un traitement antirétroviral quotidien** pendant la durée totale de l'allaitement et jusque 15 jours après l'arrêt de celui-ci.



Une surveillance médicale rapprochée sera effectuée, avec **une prise de sang mensuelle** pour vérifier la charge virale au CHU pour la maman et de façon régulière pour le bébé allaité.



Une durée maximale de 6 mois **est conseillée** (du fait de l'augmentation du risque de transmission au-delà).



En cas d'infection du sein (notamment mastite = sein rouge ou abcès), **suspendez l'allaitement sur ce sein et consultez rapidement.**

Vous pouvez tirer et jeter le lait sur ce sein. En cas de crevasse, ou de candidose buccale du nouveau-né, **l'allaitement peut être poursuivi.**



Privilégiez **un allaitement maternel exclusif.** Du lait artificiel peut être ponctuellement utilisé, notamment en cas de mastite.

